



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE***

Recueil spécial n° 40/2019


**Direction départementale des Finances publiques
de la Lozère**

Publié le 16 décembre 2019

ACCUEIL DU PUBLIC: rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

 Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet: www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49 60 60

SOMMAIRE

RECUEIL SPECIAL N° 41 /2019 du 19 décembre 2019

Direction départementale des Finances publiques de la Lozère

Arrêté n° DDFIP48-2019-351-01 du 17 décembre 2019 relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de la Lozère : fermeture à titre exceptionnel le jeudi 02 janvier 2020



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE
1 ter Boulevard Lucien Arnault
BP 131
48 005 Mende Cedex

Arrêté n°DDFIP48-2019-351-01 du 17 décembre 2019

relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de la Lozère

La Directrice Départementale des Finances publiques de la Lozère

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-BCPPAT-2019-245-006 du 2 septembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Lozère ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Les services de la Direction départementale des Finances publiques du département de la Lozère seront fermés à titre exceptionnel le jeudi 2 janvier 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Mende, le 17 décembre 2019

Par délégation de la Préfète,
La Directrice Départementale des Finances publiques de la Lozère

SIGNE
Mme Caroline PERNOT